

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Arrêté du 2 septembre 2021 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général) au titre de l'année 2022**

NOR : EAEA2124389A

Par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères en date du 2 septembre 2021, le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre général), au titre de l'année 2022, est fixé à 18. Ces places sont réparties de la façon suivante :

Concours externe : 12 places ;

Concours interne : 6 places.

4 places seront offertes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du bureau des concours et examens professionnels, aux adresses électroniques : [concours.bureau@diplomatie.gouv.fr](mailto:concours.bureau@diplomatie.gouv.fr) ou [info.drh@diplomatie.gouv.fr](mailto:info.drh@diplomatie.gouv.fr) et sur le site internet <https://www.diplomatie.gouv.fr>.